Envoyé en préfecture le 06/01/2023
Reçu en préfecture le 06/01/2023
Publié le 06 JAN. 2023
ID : 081-218101400-20230105-1721_DDDPBELTRA-AU

LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

DECISION PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Lavaur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, lui donnant délégation au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Ville de Lavaur procède au remplacement de la clôture et le remaniement de la toiture de l'école élémentaire Colonel Arnaud Beltrame ;

Considérant à cet effet qu'il est nécessaire de déposer un dossier de déclaration préalable pour chaque projet ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE :
De déposer toutes les pièces administratives et techniques concernant le remplacement de la clôture et le remaniement de la toiture de l'école élémentaire Colonel Arnaud Beltrame, en vue d'une déclaration préalable pour chaque projet, sur la parcelle cadastrée section AE sous le numéro 470 située 20, allées Jean Jaurès.

Fait à Lavaur, le 5 Janvier 2023

Le Maire,

Bernard CARAYON

MAIRIE DE LAVAUR (Tarn)

Mairie de Lavaur - CS60088- 81503 LAVAUR Cedex – Tél : 05.63.83.12.20 Fax : 05.63.41.42.89 Courriel : mairie@ville-lavaur.fr
Services Techniques – 300 Chemin d'en Roudil – 81500 LAVAUR – Tél : 05.63.83.03.03 Courriel : st@ville-lavaur.fr